

## "Les Quinze règlent leurs comptes à Bruxelles" dans La Libre Belgique (24 octobre 2002)

**Légende:** D'après la Déclaration n° 22 relative au lieu de réunion des Conseils européens, annexée au Traité de Nice, "à partir de 2002, une réunion du Conseil européen par présidence se tiendra à Bruxelles. Lorsque l'Union comptera dix-huit membres, toutes les réunions du Conseil européen auront lieu à Bruxelles". Les 24 et 25 octobre 2002, la présidence danoise organise pour la première fois une des deux réunions semestrielles dans la capitale belge.

**Source:** La Libre Belgique. 24.10.2002, n° 297; 119e année. Bruxelles: Edition de la Libre Belgique S.A. "Les Quinze règlent leurs comptes à Bruxelles", auteur:Verhest, Sabine , p. 2.

**Copyright:** (c) La Libre Belgique

Le présent article est reproduit avec l'autorisation l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/les\\_quinze\\_reglent\\_leurs\\_comptes\\_a\\_bruelles\\_dans\\_la\\_libre\\_belgique\\_24\\_octobre\\_2002-fr-f5e4d6b1-1f4a-44bd-8bf2-344785e7779d.html](http://www.cvce.eu/obj/les_quinze_reglent_leurs_comptes_a_bruelles_dans_la_libre_belgique_24_octobre_2002-fr-f5e4d6b1-1f4a-44bd-8bf2-344785e7779d.html)



**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2023

Ce document a été dépublié pour des raisons de droits d'auteur.